

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

**SUBVENTIONS TEMPS ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES
2ÈME ET 3ÈME TRIMESTRES
ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

Délibération : **03.2016.014**

Transmis en préfecture le :

22 mars 2016

Séance du : **15 mars 2016**

Compte-rendu affiché le **22 mars 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **8 mars 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET,
Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX,
Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE,
Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN,
Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,
François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves
GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON,
Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY,
Serge BALTER, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD,
Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER,
Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,
Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance

Pascale ROTIVEL, Anne-Marie JANAS,
Evan CHEDAILLE

Pouvoirs

Pascale ROTIVEL à Odette BONTOUX,
Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN,
Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

RAPPORTEUR : Monsieur Yves DELAGOUTTE

Par décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, le Ministère de l'Éducation Nationale, a défini une refondation de l'école avec notamment l'organisation d'une semaine de 4,5 jours répartis en 9 demi-journées libérant de nouveaux temps périscolaires.

Par délibération en date du 03 juin 2014 (n°06.2014.053), le Conseil municipal décidait d'appréhender ces nouveaux temps comme une opportunité de développer des activités de découverte, d'initiation et de sensibilisation à partir de nouvelles pratiques innovantes mises en place en partenariat avec les associations saint-genoises.

Aussi, pour enrichir l'offre éducative, permettre de mettre en valeur les richesses locales et le savoir-faire des acteurs spécialisés issus du partenariat associatif du territoire, la Ville a lancé un appel à projets sur les temps de découverte ou de loisirs proposés.

À l'issue de la réception des projets, des rencontres individuelles avec chaque porteur d'action ont été menées afin de définir le contenu, le champ et les périodes d'intervention des actions.

Pour la rentrée scolaire 2015/2016, l'offre proposée représente 121 ateliers chaque semaine répartis sur les écoles publiques saint-genoises.

En 2016, l'enveloppe budgétaire inscrite par la Ville pour le financement des projets proposés par les associations s'élève à 165 500 €. Pour la période de janvier à juillet 2016, le montant des activités réalisées par les associations s'élève à 108 184,25 €.

Le montant de chaque attribution est calculé en fonction du nombre d'heure d'intervention et du nombre d'intervenant présent. Les subventions seront versées en deux fois (1 versement par trimestre scolaire). Le dernier versement sera versé au prorata de la présence effective des intervenants au cours de l'année scolaire 2015/2016.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous pour un montant maximum;
- **VERSER** les subventions aux associations au prorata du temps de présence effectif des intervenants;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à établir avec les bénéficiaires.

Nom de l'organisme	Atelier périscolaire	Janvier/mars	Avril/Juillet
Accueil Enfance	Cuisine	640,00 €	640,00 €
Accueil Enfance	Danse	490,00 €	492,00 €
Accueil Enfance	Cirque	352,00 €	352,00 €
Accueil Enfance	Cousu main	288,00 €	288,00 €
Accueil Enfance	Jardinage	585,00 €	585,00 €
Accueil Enfance	Roller	640,00 €	640,00 €
Accueil Enfance	Scrapbooking	476,00 €	478,00 €
Accueil Enfance	Théâtre	433,00 €	434,00 €
Amicale Laïque section Handball	Handball	1 603,00 €	1 604,00 €
Association musicale	Éveil musical	676,00 €	676,00 €
Association musicale	Free son	1 186,00 €	1 188,00 €
Association musicale	Cup song	1 513,00 €	
BALE	Basket	1 050,00 €	1 051,50 €
BALE	Hockey	423,50 €	423,50 €
Brin de cannelle	Création manuelle	1 066,00 €	1 068,00 €
CMA	Chanson	874,00 €	876,00 €
CMA	Éveil musical	437,00 €	438,00 €
CMA	Percussion	423,00 €	425,00 €
CSCB	“Je m'amuse”	5 355,00 €	5 355,00 €
CSCB	Ciné club	100,00 €	100,00 €
CSCB	Expression théâtrale	1 066,00 €	1 068,00 €
CLESG	“Je m'amuse”	5 113,00 €	5 115,00 €
CLESG	Secouriste	723,00 €	724,00 €
CLESG	Sciences	746,00 €	748,00 €
Escrime Ouest Lyonnais	Escrime	363,00 €	363,00 €
Maison de Quartier Collonges	“Je m'amuse”	3 632,00 €	3 632,75 €
Maison de Quartier Collonges	Arts plastiques	1 849,00 €	1 849,00 €
Maison de Quartier collonges	Sports pour tous	4 471,00 €	4 471,00 €
OSGL Rugby	Rugby	1 516,00 €	1 518,00 €
OSGLF	Football	1 834,00 €	1 836,00 €
SGOFF	Multi sports	8 216,00 €	8 218,00 €
Smart.fr	Danse contemporaine	867,00 €	867,00 €
St Genis Boxe	Boxe	1 720,00 €	1 720,00 €
Taïfu	Kung Fu	2 874,00 €	2 876,00 €
TTSGL	Tennis de table	1 232,00 €	1 232,00 €
Total projets associatifs		54 832,50 €	53 351,75 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves DELAGOUTTE,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.